

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 518

présenté par

Mme Fraysse, M. Chassaing, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable,
M. Asensi, M. Braouezec, M. Bocquet, M. Brard, Mme Buffet,
M. Candelier, M. Desallangre, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 32

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« en préconisant l'objectif de création de quatre cents nouveaux postes de chercheurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est aujourd'hui impératif d'approfondir nos capacités de recherche sur les enjeux de santé environnementale. L'engagement n°142 du Grenelle de l'environnement fixe déjà cet objectif de 400 nouveaux postes de chercheur.